



Comment financer vos travaux ?

Le dispositif des certificats d'Economies d'Energie vous permet de financer de 3% à 40% du coût de vos travaux d'économies d'énergie.

[Liste des travaux éligibles](#)

(cliquez)

Pour calculer et comparer les primes versées, vous avez à disposition un comparateur des primes CEE :

- 1- Renseignez votre projet
- 2- Vous êtes rappelé sous 24h pour vérifier l'éligibilité du projet.
- 3- Vous recevez les offres de primes sous 24h.
- 4- La prime est versée à la fin des travaux

Calculer votre prime sur le site du SDEM 50

Exemple : la Mairie de Saint Martin de Sanzay (Deux-Sèvres) finance l'isolation de la toiture d'une école

La Mairie de Saint Martin de Sanzay a souhaité isoler la toiture d'une école d'une surface de 306m².

Le responsable de ces travaux revient sur l'opération :

NR-PRO : Pourquoi avez-vous décidé de réaliser les travaux ?

Mairie de Saint Martin de Sanzay : Nous avons choisi de faire ces travaux afin d'économiser de l'énergie et d'offrir un meilleur confort thermique aux élèves.

NR-PRO : Quel est le gain énergétique après travaux ?

Mairie de Saint Martin de Sanzay : L'économies d'énergie représente 569 160 Kwh cumac sur 35 ans, soit entre 15% à 20% de gain espéré.

NR-PRO : Comment s'est déroulé le projet ?

Mairie de Saint Martin de Sanzay : Nous avons déposé notre projet sur la plate-forme un 20 juillet, nous avons reçu des offres dès le lendemain, ce qui nous a permis de notifier le marché rapidement. Les travaux ont commencé mi septembre.

NR-PRO : Pouvez-vous nous dire la part de financement obtenu ?

Mairie de Saint Martin de Sanzay : La prime reçu au titre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie a permis de financer 39% du montant des travaux.



Comment financer vos travaux par les Certificats d'Economies d'Energie ?

La lettre des Certificats d'Economies d'Energie - 4ème trimestre 2014

Formez vous aux primes CEE

Les dernières actualités sur les Certificats d'Economies d'Energie

Formation à distance gratuite

(Durée : 30 min)

1- Comprendre les CEE

2- Comment obtenir les

primes ?

3 - Utilisation de la plate-forme

CEE

Inscription
(cliquez ici)

CONTACT

Alexandre Griffon
04 82 53 25 64

La 3e période des CEE.... C'est pour bientôt

Une nouvelle période de collecte des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) va démarrer au 1^{er} janvier 2015. Elle durera 3 ans. L'administration a doublé le quota de CEE que devront réaliser les fournisseurs d'énergie. En parallèle, la valorisation de certaines opérations a été revue. Ainsi, les opérations d'isolations bénéficieront d'une meilleure valorisation en kWh cumac, alors que celles liées aux changements de chaudières baisseront. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de variations (liste non exhaustive) :

Equipements thermiques	Variation de la valorisation en kWh cumac
Chaudière à condensation individuelle	- 30% à - 40%
Chaudière à condensation collective	- 30%
Chaudière à basse température	Supprimée
Chaudière biomasse	- 40%
Pompe à chaleur air/eau	- 35%

Opérations d'isolation	Variation de la valorisation en kWh cumac
Isolation des combles - résidentiel	+ 20%
Isolation des murs - Résidentiel	+ 25%
Isolation plancher - Résidentiel	+ 30 %
Fenêtres	+ 30%

Quelles implications pour vous en 2015 ?

Toutes les opérations ayant débutées en 2014 et qui seront terminées avant le 31 décembre 2015 seront valorisées selon les modalités de la 2^e période. Celles démarrées en 2014 mais terminées après le 31 décembre 2015 seront calculées en accord avec les règles de la 3^e période.

Quant aux montants des primes que vous recevrez pour vos opérations, il est difficile de prédire si elles augmenteront ou baisseront car plusieurs



Comment financer vos travaux par les Certificats d'Economies d'Energie ?

La lettre des Certificats d'Economies d'Energie - 4ème trimestre 2014

facteurs rentrent en jeu. La valorisation en kWh cumac va être revue à la hausse ou à la baisse pour certaines opérations (cf tableaux ci-dessus). On peut également penser que le doublement des quotas augmentera la concurrence entre les obligés. Les fournisseurs de gaz dont la principale source de CEE sont les chaudières devront notamment se tourner vers d'autres opérations pour atteindre leurs quotas.

Le simulateur est à votre disposition pour calculer vos primes. N'oubliez pas de faire votre demande sur la plate-forme AVANT la signature des devis sinon vous ne serez pas éligible à la prime.